

## Informations sur le projet de loi 11 et la confidentialité des élèves

Actuellement, la *Loi scolaire* impose des contrôles stricts sur la divulgation de renseignements personnels des élèves. Les enseignants de la Colombie-Britannique craignent que les modifications proposées dans le projet de loi 11 n'érodent la vie privée des élèves en éliminant les restrictions sur l'utilisation des renseignements personnels des élèves.

### Le contexte

Au fur et à mesure que les élèves progressent dans le système scolaire de la Colombie-Britannique, leurs informations personnelles sont conservées et mises à jour. Les fichiers et les dossiers permanents des élèves contiennent les renseignements personnels, les bulletins, les documents médicaux ou juridiques pertinents et d'autres informations dont les écoles peuvent avoir besoin. Après qu'un élève ait obtenu son diplôme ou soit sorti du système, les dossiers de l'élève sont conservés conformément à la politique du conseil scolaire.

MyEducation BC, le nouveau système d'information sur les élèves du ministère de l'Éducation, va recueillir dans une base de données centralisée beaucoup plus d'informations sur les élèves, leurs études et leurs comportements de la maternelle à l'obtention du diplôme.

### Les changements proposés par le projet de loi 11

La section existante de la *Loi scolaire* intitulée «La non-divulgation des dossiers des élèves» est supprimée dans le projet de loi 11. Elle est remplacée par une nouvelle section intitulée «les renseignements personnels des élèves» qui autorise la fourniture des renseignements personnels contenus dans un dossier scolaire pour des utilisations spécifiques. Cette autorisation de recherche est étendue à «tous les organismes publics» avec peu de garanties sur la façon dont ces organismes utilisent ces informations sensibles.

Le projet de loi 11 ouvre la voie à l'utilisation des renseignements personnels des élèves pour de nombreuses utilisations au-delà de l'éducation de l'élève.

- Il supprime la protection des données privées des élèves. Il sera possible de lier les données d'un élève avec des informations sur d'autres élèves et à d'autres données de services gouvernementaux.
- Il supprime la section de la *Loi scolaire* qui dit qu'un employé qui divulgue sciemment «des informations contenues dans un dossier d'élève qui identifie ce dernier» est en train de commettre une infraction.

Il fait que la divulgation illicite de renseignements personnels sur l'élève ne soit plus une infraction grave.

- Les enseignants, les élèves et les parents auront accès à MyEducation BC et à ses données avec la carte des services gouvernementaux. Cette carte universelle en Colombie-Britannique est le lien unique vers les permis de conduire, les services de santé, les services sociaux et tous les autres services et bases de données gouvernementaux.
- Le BC Centre for Data Innovation dit qu'«autoriser des utilisateurs du secteur privé est une tendance émergente» dans le développement des bases de données gouvernementales.

Le projet de loi 11 autorise des changements dans la confidentialité des données des élèves:

- Les données ne concernent plus simplement la scolarité d'un élève mais elles sont intégrées dans un système du «big data» où les informations de plusieurs bases de données peuvent être combinées et «des données extraites». Les données sur les élèves sont détournées de leur fonction centrale de relation entre l'élève, l'enseignant et les parents.
- Les données sur les élèves pourraient être divulguées pour permettre la mesure de la réussite des élèves. Par exemple, les résultats des élèves aux tests pourraient être utilisés pour «évaluer l'efficacité» des conseils scolaires, des programmes ou des cours.

Les autres problèmes de confidentialité du projet de loi 11 comprennent:

- L'absence de toute garantie sur la manière dont les organismes publics divulguent ces informations sensibles. Ceci est troublant vu le manque actuel de sécurité des informations détenues par le gouvernement.
- Les données des élèves ne sont pas correctement protégées contre les menaces de cyber attaque. Le vérificateur général a signalé que la plupart des applications web publiques sont vulnérables face à des accès illégaux ou à des activités malveillantes.
- L'abrogation de la section «retrait ou destruction des identifiants individuels» de la *Loi scolaire* permet aux organismes publics de conserver les renseignements personnels de l'élève indéfiniment. Cette situation est problématique à la fois en raison du droit à l'oubli, et parce qu'elle place de fait à risque davantage de renseignements personnels si un organisme public les détenant est par hasard piraté.